

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 1

COMPTE RENDU DU 21 MAI 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni le jeudi 21 mai 2026 à 18h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

32 votants

Le Comité Syndical, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Romain Cottey, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 42 du 13 mars 2026,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

32 votants

Le Comité Syndical, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 13 mars 2026.

2. Délibération élection du Président

Monsieur FERRE Paul, Président, prend la parole en tant que doyen d'âge.

Il demande à l'assemblée quels délégués titulaires désirent présenter leurs candidatures au poste de Président.

Monsieur FERRE Paul, délégué de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, se présente pour ce poste.

Une fois son projet exposé, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Au premier tour, a obtenu :

- Monsieur FERRE Paul : 31 voix pour.
- Monsieur AGATY Guillaume : 1 voix pour.

Monsieur FERRE Paul est élu à la majorité, Président du SMIDOM VEYLE SAONE avec 31 voix pour.

3. Délibération fixant le nombre de vice-présidents

Monsieur FERRE Paul, Président du SMIDOM VEYLE SAONE, propose de nommer 5 Vice-présidents, afin de gérer les 5 axes de travail : collecte des ordures ménagères, collecte sélective, économie circulaire, déchèteries, prévention.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le nombre de vice-présidents.

4. Délibération élection des vice-présidents

À la suite de la décision du nombre de Vice-Président fixé à 5, Monsieur FERRE Paul, demande à l'assemblée les candidatures au poste de Vice-Président. Il propose de fixer une liste de candidat qui ont portés leurs candidatures :

- Monsieur DUPUIT Guy se présente pour le poste de 1er Vice-Président.
- Monsieur PEIGNE Benoit, se présente pour le poste de 2ème Vice-Président.
- Monsieur PALLOT Jacques, se présente pour le poste de 3ème Vice-Président.
- Monsieur ECKERT Pierre, se présente pour le poste de 4ème Vice-Président,
- Madame BIGOT Agnès, se présente pour le poste de 5ème Vice-Présidente,

Le président propose d'effectuer un vote bloqué.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la liste proposée.

5. Délibération élection des membres du bureau

Conformément aux statuts du Smidom, le bureau se compose de 13 membres, incluant le Président et les Vice-présidents.

Le Président soumet une liste de candidats ayant préalablement fait acte de candidature.

- Pour Communauté de communes Val de Saône Centre : Thierry Sèves, Céline Berger, Michel Niergot.
- Pour la Communauté de communes de la Veyle : Michèle Dannacher, Guillaume Agaty, Jean Claude Aublanc, Claude Jacquet.

Le président propose d'effectuer un vote bloqué.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la liste proposée.

6. Délibération élection des délégués au Sytraival

Le Président fait part à l'assemblée qu'il convient de nommer 4 titulaires et 2 suppléants auprès du Sytraival. Syndicat qui valorise et traite une partie des déchets du SMIDOM VEYLE SAONE.

Le Président soumet une liste de candidats ayant préalablement fait acte de candidature.

- **Candidatures des titulaires :**
Paul Ferré, Michel Niergot, Benoit Peigné, Jean Claude Aublanc.
- **Candidatures des suppléants :**
Pierre Eckert, Guillaume Agathy

Le président propose d'effectuer un vote bloqué.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la liste proposée.

7. Délibération indemnités Président et vice-présidents

Il appartient au comité syndical de fixer les indemnités de fonction de ses membres exerçant des fonctions exécutives. Dans ce cadre, il est demandé au Comité syndical de bien vouloir valider les indemnités pour le Président et les Vice-Présidents. Les

indemnités au 1er janvier 2026 sont en fonction de la population, soit pour le Smidom 44 553 habitants.

**SYNDICATS MIXTES COMPOSÉS EXCLUSIVEMENT DE COMMUNES ET D'ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,48
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	1,89	77,69
De 500 à 999	2,68	110,16
De 1 000 à 3 499	4,65	191,14
De 3 500 à 9 999	6,77	278,28
De 10 000 à 19 999	8,66	355,97
De 20 000 à 49 999	10,24	420,92
De 50 000 à 99 999	11,81	485,45
De 100 000 à 199 999	17,72	728,38
Plus de 200 000	18,7	768,67

Il est proposé aux délégués d'approuver les indemnités du Président et des vice-présidents.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les différentes indemnités.

8. Délibération délégation au Président

Afin d'assurer une gestion plus fluide et efficace du fonctionnement courant de la structure, et de garantir une plus grande réactivité dans la prise des décisions quotidiennes, il est proposé de déléguer au Président, élu ce jour pour la durée de son mandat, un certain nombre d'attributions.

À ce titre, le Président demande aux délégués de bien vouloir approuver la délégation des compétences suivantes :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, dans le respect de la réglementation en vigueur et des crédits inscrits au budget ;
- la signature de tous contrats, conventions et avenants nécessaires au fonctionnement du syndicat ;
- la conclusion et la résiliation des contrats d'assurance ;
- l'acceptation des dons et legs non grevés de conditions ni de charges ;
- l'introduction et la défense des actions en justice au nom du syndicat ;
- la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du syndicat ;
- la passation et la signature des conventions de prestations, de partenariats ou de mise à disposition ;
- la gestion du personnel du syndicat, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables ;
- l'émission des titres de recettes et des mandats de dépenses dans le cadre du budget voté.

Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la délégation des compétences citées.

9. Délibération délégués au CNAS

Le CNAS (Comité National d'Action Social) est un organisme qui propose des avantages sociaux aux agents de la fonction publique territoriale (mairies, départements, régions, etc.) et parfois à leurs familles.

Le CNAS offre par exemple :

- aides financières (vacances, rentrée scolaire, naissance...)
- réductions loisirs et culture
- chèques cadeaux
- aides pour le logement ou les prêts
- soutien en cas de difficultés personnelles
- billetterie à tarifs réduits

Les collectivités adhèrent au CNAS pour faire bénéficier leurs employés de ces prestations.

Les instances du CNAS (Comité National d'Action Social) siègent pour une durée de 6 ans, calquée sur le renouvellement des conseillers municipaux. Le Président invite donc les délégués à désigner pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués.

Au sein du Smidom, Christèle Foret représentera la collectivité.

M. Peigné benoit se propose comme candidat pour représenter la collectivité en tant qu' élu.

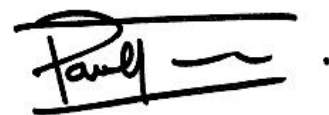
Le Comité Syndical par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la candidature de M.Peigné.

Le secrétaire de séance

Romain Cottey

Le Président

Paul Ferré

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paul Ferré", is written over two horizontal lines. A period follows the signature.